

L'absurde et cruelle décision de la juge Lenard contre René

*José Pertierra**

Une juge fédérale de Miami a pris une décision absurde et cruelle contre un des cinq Cubains, dont la peine d'emprisonnement s'achève le 7 octobre prochain : La juge Joan Lenard a déclaré que René Gonzalez, qui a purgé 13 ans de prison pour ne pas s'être inscrit comme agent du gouvernement cubain, sera obligé de vivre les trois prochaines années à Miami, en « liberté surveillée ».

M. Gonzalez avait demandé l'autorisation de revenir à Cuba pour retrouver sa femme Olga et ses filles Ivette et Irma. Il y a plusieurs années, le Département d'État avait décidé de ne jamais donner de visa à Olga afin qu'elle puisse rendre visite à son époux.

Même s'il est citoyen étasunien de par sa naissance, René Gonzalez a été élevé à Cuba et il a la double nationalité. À la demande du gouvernement cubain, il est retourné aux États-Unis afin de surveiller les groupes terroristes de Miami, qui depuis leurs bases dans le Sud de la Floride mènent des actions terroristes contre la population cubaine. Cependant, en s'abstenant d'informer le Département de la Justice de ses activités aux États-Unis, René Gonzalez a violé la loi. Par contre, le FBI n'a jamais arrêté les terroristes que René surveillait : ils sont toujours libres, protégés, et passent des beaux jours à Miami.

Quel intérêt peut bien avoir le gouvernement étasunien pour continuer à sanctionner une personne dont le seul délit est d'avoir lutté contre le terrorisme ? Pourquoi l'obliger à rester à Miami – un foyer de terrorisme anti-cubain – pendant les trois prochaines années ? Qu'importe si les terroristes – depuis leurs bases aux États-Unis – ont assassiné 3 478 Cubains et laissé handicapés 2 099 autres, au cours des 50 dernières années ? De plus, comment la juge veut-elle que M. Gonzalez applique les conditions de sa « liberté surveillée » à Miami ?

Parmi les conditions imposées par la Cour à René Gonzalez figure l'interdiction de « s'associer avec des individus ou des groupes terroristes, ou avec des membres d'organisations qui prônent la violence ». Elle lui interdit également de « s'approcher ou de se rendre dans des endroits spécifiques où qui pourraient être fréquentés par des individus ou des groupes terroristes ». Cela ne veut-il pas dire que pour accomplir la sentence, Miami est précisément le lieu où il ne devrait pas vivre, cette ville étant le sanctuaire des terroristes aux États-Unis.

Les terroristes que René était chargé de surveiller vivent toujours à Miami. Ils soutiennent ouvertement le recours à la violence contre Cuba. En avril dernier, Luis Posada Carriles, le commanditaire du sabotage d'un avion civil cubain dans lequel sont morts 73 personnes, et d'une campagne de terreur contre La Havane, qui comprenait la pose de bombes dans les plus grands hôtels et restaurants cubains, a réaffirmé son engagement dans la lutte armée contre le gouvernement cubain. Or Posada Carriles et ses acolytes vivent à Miami.

Pourquoi mettre en danger la vie de René et l'obliger à vivre les trois prochaines années côte à côte avec les mêmes terroristes qu'il surveillait à Miami lorsqu'il était agent du gouvernement cubain ?

Ce sont des terroristes cubano-américains qui ont assassiné Orlando Letelier (l'ancien ministre chilien des Affaires étrangères) aux États-Unis, Ronni Karpen Moffitt (une citoyenne nord-américaine), Eulalio Negrin et Carlos Muniz Varela (un Cubano-américain favorable au dialogue pacifique avec le gouvernement cubain), et aussi Felix Garcia Rodriguez (un diplomate cubain à l'ONU).

Dans une enquête réalisée la veille du procès contre les cinq Cubains, la psychologue Kendra Brennan a conclu que les Cubano-américains de Miami maintiennent « une attitude guerrière contre Cuba ». En outre, une étude sur la communauté cubano-américaine de Miami, publiée par Americas Watch, a révélé que « les forces dominantes et intransigeantes de la communauté des exilés cubains à Miami », tentent de faire taire par la violence les opinions divergentes sur Cuba.

Par exemple, des bombes ont été posées dans des stations de radios et dans les bureaux de revues de Miami. Les personnes qui plaident pour des changements dans la politique à l'égard de Cuba ont été menacées de mort. « Plus d'une dizaine de bombes ont été posées, dirigées contre ceux qui défendent l'idée d'une ouverture plus modérée envers le gouvernement de Fidel Castro », conclut le rapport.

Il est donc irresponsable et dangereux d'obliger René Gonzalez à rester dans cette atmosphère de violence et de terrorisme pendant les trois prochaines années. Sa vie est en danger.

La juge Lenard a expliqué qu'elle ne peut évaluer exactement les circonstances du délit, ou l'histoire et les caractéristiques du condamné ».

Sérieusement, Mme la juge ? Mais si les «circonstances du délit » sont que René Gonzalez n'est pas venu aux États-Unis pour commettre des actes d'espionnage contre le gouvernement ou pour commettre des crimes. Sa seule mission consistait à surveiller les terroristes qui agissent en toute impunité aux Etats-Unis, et dont les cibles sont des civils innocents à Cuba. Son seul objectif était de rassembler des preuves que Cuba a ensuite remises aux FBI pour que Washington agisse contre ces gens.

Ainsi, les terroristes cubano-américains ont préparé une série d'attentats à la bombe dans les hôtels et les restaurants les plus célèbres de La Havane, y compris le prestigieux Hôtel National et le légendaire restaurant La Bodeguita del Medio. La campagne terroriste avait pour objectif de détruire l'industrie touristique à Cuba, et ainsi porter un coup à l'économie du pays qui était déjà affaiblie après la chute du bloc socialiste de l'URSS et de l'Europe de l'Est.

Après les attentats du 11 septembre, les États-Unis ont affirmé avoir comme priorité de punir les terroristes et de récompenser ceux qui combattent le terrorisme. S'il en est ainsi, ils devraient alors permettre à René Gonzalez de retrouver sa famille à Cuba, au lieu de l'obliger à rester à Miami entouré de terroristes qui veulent lui régler son compte.

La juge Lenard allègue dans sa décision que, si elle permet à René de revenir à Cuba le 7 octobre, elle ne pourra pas « évaluer si le peuple étasunien est protégé des futurs crimes que le condamné pourrait commettre ». Mais le seul crime commis par René a été de ne pas s'inscrire comme agent étranger ? Comment pourrait-il représenter un danger pour le peuple étasunien s'il retourne dans son pays ? De combien de temps la juge Lenard a-t-

elle besoin pour évaluer exactement quelque chose d'aussi clair que l'eau de roche ?

La juge a également argué qu'elle a besoin de plus de temps pour que les États-Unis puissent donner à René « une préparation, une éducation et des services médicaux de la façon la plus efficace ». Pardon ? René a déjà déclaré qu'il n'a aucune intention de rester vivre aux États-Unis.

Son avocat a exprimé clairement que René a proposé de renoncer à sa citoyenneté étasunienne pourvu qu'il puisse rentrer chez lui à Cuba. Il n'a besoin ni de l'éducation, ni de la préparation des États-Unis pour l'aider à se réinsérer dans la société étasunienne. Il souhaite tout simplement revenir à Cuba auprès de sa famille, et ne pas recevoir d'instructions sur la manière de vivre dans ce pays, et passer trois ans de plus séparé de son foyer. Somme toute, à Cuba, il aura à sa disposition les meilleurs soins médicaux, sans aucun frais ni pour les États-Unis ni pour lui-même.

Sans aucune surprise, la procureure de l'affaire, Caroline Heck-Miller, a rejeté la requête de René sollicitant son retour à Cuba au terme de sa peine d'emprisonnement. C'est cette même juge qui a décidé de ne pas inculper Posada Carriles pour terrorisme, bien que l'avocate du Département de Sécurité le lui ait demandé.

La seule issue de l'inexplicable et étrange décision de la juge Lenard est qu'elle laisse la porte ouverte à René pour une nouvelle demande de retour à Cuba, « si les circonstances justifient une modification de sa sentence. »

Quelles circonstances la juge Lenard attend-elle? Qu'un terroriste quelconque à Miami tire sur René ?

** José Pertierra est avocat à Washington D.C. Il représente le gouvernement du Venezuela dans l'affaire de l'extradition de Luis Posada Carriles.*